



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**PLAN DEPARTEMENTAL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
2015-2017
HAUTE-SAVOIE**

SOMMAIRE

Introduction	3
<u>PREMIERE PARTIE : LE BILAN DE LA DELINQUANCE</u>	4
<u>DEUXIEME PARTIE : MISE EN OEUVRE DES TROIS PROGRAMMES D' ACTIONS DANS LE DEPARTEMENT</u>	6
<u>Priorité n°1 : programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance</u>	6
Action 1 : Prévention du passage à l'acte délinquant	6
Action 2 : Lutte contre la récidive des jeunes	7
Action 3 : Prévention des phénomènes de radicalisation	8
<u>Priorité n°2 : programme d'actions pour l'amélioration de l'aide aux victimes et à la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales</u>	9
<u>Priorité n°3 : programme d'actions pour l'amélioration de la tranquillité publique</u>	11
Action 1 : Renforcement de la présence humaine dans l'espace public	11
Action 2 : Préventions situationnelles	12
<u>TROISIEME PARTIE : GOURVENANCE ET MISE EN OEUVRE</u>	13
Annexes	15
-Chiffres consolidés de la délinquance en Haute-Savoie (2012-2014)	15
-Evolution des infractions dans la ZSP d'Annemasse-Ambilly-Gaillard (2013-2014)	17
-Evolution des infractions dans la ZSP de la vallée de l'Arve (2013-2014)	18
-Tableau de composition du conseil départemental de prévention de la délinquance	23

INTRODUCTION

La prévention de la délinquance constitue une priorité du Gouvernement. Cette politique est le complément indispensable à l'action de l'autorité judiciaire et des forces de l'ordre pour lutter contre les phénomènes de délinquance.

Ce plan départemental s'inscrit dans la stratégie nationale pour la période 2013-2017, définie par la circulaire du Premier ministre du 4 juillet 2013. Cette stratégie identifie trois grandes orientations :

- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes ;
- la tranquillité publique.

Ces orientations résultent de constats faits sur le terrain : en premier lieu, le succès de la politique de prévention repose sur la priorité donnée aux jeunes, pour prévenir le passage à l'acte délinquant et éviter la récidive des primo-délinquants. En second lieu, la protection des plus vulnérables et l'accueil des victimes constituent le corollaire indispensable à cette politique. Il est enfin fondamental d'agir sur l'amélioration du cadre de vie et le ressenti de nos concitoyens tant les incivilités et les nuisances de la vie quotidienne ont un impact profond sur le sentiment d'insécurité.

Selon l'article D.2215-1 du code général des collectivités territoriales, « le plan de prévention de la délinquance dans le département fixe les priorités de l'État en matière de prévention de la délinquance, dans le respect des orientations nationales définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance. Il constitue le cadre de référence de l'État pour sa participation aux contrats locaux de sécurité. Le plan est arrêté par le préfet après consultation du procureur de la république puis du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes institué par l'article 10 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006. Le préfet informe les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de prévention de la délinquance des priorités du plan de prévention de la délinquance dans le département. »

Pour être efficace, l'action de l'État doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat élargi. Elle doit être conduite au plus près des territoires et de leurs habitants. Depuis la loi du 5 mars 2007, il revient au maire d'animer et de coordonner localement la politique de prévention de la délinquance, en lien avec les services de l'État, avec l'autorité judiciaire et avec le président du conseil départemental. Au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, le maire associe tous les acteurs impliqués y compris les professionnels de santé, les acteurs du champ social et médico-social, les entreprises de transports en commun et les bailleurs sociaux.

Ce document comporte deux parties :

- un diagnostic de la délinquance
- les actions jugées prioritaires pour la Haute-Savoie dans chacun des trois programmes d'actions.

Ce plan a une double vocation opérationnelle :

- il doit aider les partenaires locaux à définir leurs orientations;
- il doit également permettre à l'État d'établir ses priorités pour l'allocation des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

PREMIERE PARTIE : LE BILAN DE LA DELINQUANCE

Avec un rythme de croissance démographique de près de 10 000 habitants supplémentaires chaque année, le département de la Haute-Savoie est un des départements de France les plus dynamiques en la matière. Cette croissance impacte fortement l'urbanisation, notamment au nord-ouest du département dans des territoires limitrophes avec la Suisse, ce qui induit des tensions pour les forces de l'ordre.

La Haute-Savoie est par ailleurs un département très touristique et riche. La population s'accroît tant en période estivale qu'en période hivernale, ce qui a des impacts directs sur les chiffres de la délinquance, notamment en matière de cambriolages et de trafics de stupéfiants.

La situation géographique stratégique de la Haute-Savoie est un élément qui structure à la fois la vie économique et la vie sociale du département. Par les axes de communication vers la Suisse (tronçon A41 Annecy-Genève) et l'Italie (tunnel du Mont-Blanc), la Haute-Savoie offre une voie d'accès à la France et à la région Rhône-Alpes depuis les Alpes. La frontière avec la Suisse est tout particulièrement un lieu d'échanges intenses. Sur les 86500 travailleurs frontaliers présents sur le canton de Genève, 61500 sont domiciliés en Haute-Savoie.

Annemasse et Genève forment une aire urbaine de plus de 800 000 habitants renforcée par divers projets d'aménagement et de liaisons ferroviaires. Les zones périurbaines du côté français s'étendent rapidement, entraînant une forte demande d'équipements publics.

En partie liée à l'extension du tissu urbain dans les agglomérations du département, la délinquance prend des formes préoccupantes, comme l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause ou encore la présence de trafics transfrontaliers de drogues et de réseaux internationaux d'exploitation d'êtres humains (prostitution, cambriolages, travail dissimulé...).

L'analyse des phénomènes de délinquance dans le département a conduit à la création de deux zones de sécurité prioritaires (ZSP). L'une a été créée en novembre 2012 au sein de l'agglomération d'Annemasse-Ambilly-Gaillard parfois perçue comme la banlieue sensible de Genève et dont les objectifs prioritaires sont la lutte contre les trafics de stupéfiants et la lutte contre l'exploitation de la misère humaine. Une seconde ZSP de « la vallée de l'Arve » créée en décembre 2013 qui regroupe les communes de Cluses, Bonneville, Scionzier et Marnaz dont les objectifs prioritaires sont la lutte contre les trafics de drogue et l'économie souterraine afférente ainsi que les infractions induites (vols, cambriolages) et la lutte contre toutes les formes de violences.

La délinquance en Haute-Savoie sur la période allant de novembre 2012 à octobre 2014 n'a pas connu d'évolution significative. Les atteintes à l'intégrité physique (+2,53%) comme les atteintes aux biens (+1,54%) n'ont connu qu'une progression limitée.

pour la ZSP d'Annemasse, sur la période 2013-2014, les résultats sont bons :

- baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (-5,63%) avec une baisse conséquente des violences physiques crapuleuses (-27,27%)
- stagnation du niveau des atteintes aux biens (+0,70%)

- hausse généralisée des taux d'élucidation ciblés, à l'exception des cambriolages hors résidence principale

pour la ZSP de la vallée de l'Arve, sur la période 2013-2014, à l'exception des atteintes aux personnes qui enregistrent une hausse de 5,52 % , les résultats sont bons :

- baisse des atteintes aux biens (-4,14 %)
- baisse des violences crapuleuses (-54,54 %)
- augmentation des IRAS portant sur l'économie souterraine (+72,12 %)
- hausse généralisée des taux d'élucidation ciblés

DEUXIEME PARTIE : MISE EN OEUVRE DES TROIS PROGRAMMES D' ACTIONS DANS LE DEPARTEMENT

Plan d'action à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Ce programme a deux objectifs prioritaires :

- le développement de partenariats opérationnels visant à assurer un suivi individualisé des jeunes exposés à la délinquance;
- le renforcement de la cohérence des chaînages d'intervention pour assurer un accompagnement dans la durée des jeunes exposés à la délinquance vers l'insertion sociale et professionnelle.

Cette approche ciblée gagnerait à être organisée et appuyée au plan local au sein des contrats locaux de prévention de la délinquance (CLSPD), des conseils intercommunaux de prévention de la délinquance (CISPD) et des cellules de partenariat des ZSP.

La prévention du passage à l'acte délinquant :

L'Education nationale, le Parquet et les services de la justice (PJJ, SPIP) ainsi que les forces de sécurité intérieure et les services d'action sociale jouent un rôle essentiel dans le repérage des jeunes concernés par ce programme.

Les collectivités locales engageront une coordination des différents intervenants professionnels autour des situations familiales les plus complexes. Les modalités de cette coordination seront définies dans le cadre d'une charte précisant les règles à suivre, notamment pour les échanges d'informations respectueuses des droits et des devoirs des familles et s'inscrivant dans les différentes dispositions réglementaires et législatives.

Les actions à développer ou à mettre en œuvre sont :

- le développement des actions de sensibilisation sur les risques d'addictions avec le soutien financier des crédits de prévention de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). En effet, les consommations de d'alcool et /ou de drogues conduisant souvent à un passage à l'acte délinquant ou à des comportements violents, la prévention et l'accompagnement des jeunes sur ce sujet sont des actions jugées prioritaires.
- l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire et repérés par les établissements scolaires ;
- la lutte contre l'absentéisme par un repérage et une prise en charge rapide du jeune mobilisant les parents, les membres de l'équipe éducative et les partenaires locaux.
- le renforcement de la coopération entre l'Éducation nationale et les forces de sécurité intérieure :
 - extension des référents scolaires, policiers ou gendarmes dans les établissements scolaires et notamment les collèges ;
 - extension des opérations de sécurisation aux abords des établissements scolaires les plus

sensibles ;

- communication sur le « référent harcèlement »: la police et l'Education nationales disposent chacune de leur propre référent harcèlement. Le référent harcèlement de la police, un gradé, intervient dans les établissements scolaires qui en font la demande au DDSP. Doté d'une mallette pédagogique, il réalise une action de sensibilisation et de prévention des élèves à la thématique du harcèlement. Le référent départemental de l'éducation nationale, un personnel d'encadrement désigné par le recteur, assure pour sa part une triple mission de coordination du suivi éducatif des élèves victimes, d'organisation d'actions de sensibilisation à destination des élèves et de leurs parents ainsi que de formation des équipes sur la thématique du harcèlement ;
- communication sur les gendarmes formateurs relais anti-drogue (FRAD) spécialement formés pour intervenir en milieu scolaire.

- l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans désœuvrés pendant les périodes de vacances scolaires. Les dispositifs Ville Vie Vacances (portés par les structures socio-éducatives et la prévention spécialisée), Chantiers loisirs et Jobs Eté (opération nationale déclinée localement qui permet à des milliers de jeunes d'accéder à des offres d'emplois saisonniers en France comme à l'étranger. Animé par le réseau information jeunesse, le dispositif privilégie l'information généraliste ainsi qu'une pédagogie de l'accompagnement), pourront être associés dans le cadre des contrats de ville;

- les Chantiers Permanents d'Insertion qui permettent un accompagnement des jeunes dans la durée sur leur « savoir-être ».

- le service civique, engagement volontaire indemnisé par l'État permet aux jeunes de participer à une mission d'intérêt général dans une collectivité, un établissement public ou une association. Ce dispositif participe à l'engagement citoyen, au vivre ensemble et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui en bénéficient. L'universalisation de ce dispositif vise à permettre à tout jeune qui le souhaite de bénéficier d'une mission adaptée quelque soit son niveau de formation.

La lutte contre la récidive des jeunes

Le renforcement des relations entre le Parquet, les services de la justice (PJJ, SPIP), les forces de sécurité intérieure ainsi que les acteurs sociaux est indispensable pour favoriser le suivi des mineurs et des jeunes majeurs délinquants.

Les majeurs âgés de 18 à 25 ans constituent 22,8% des 2299 personnes prises en charge judiciairement par le SPIP de Haute-Savoie au 15 octobre 2015.

Les protocoles pour l'accompagnement des primo-délinquants entre l'Education nationale, la police et la justice doivent être encouragés. Ces conventions doivent faire partie intégrante des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les CISPD et CLSPD doivent mettre en place un suivi individualisé et un accompagnement global vers l'autonomie des jeunes les plus exposés à la délinquance (suivi social, hébergement, formation, emploi, santé, etc). Cette action sera obligatoirement menée dans les ZSP. Elle s'appuiera sur l'identification de cas individuels dans le respect des règles législatives qui encadrent le partage d'information.

Les représentants des antennes locales du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation doivent être associés aux réunions plénières des CISPD et CLSPD et le cas échéant aux groupes de travail mis en place.

Ils pourront aussi selon les thématiques abordées être conviés aux réunions des cellules de partenariat ZSP.

Des actions pourront aussi être déclinées dans le cadre d'un suivi en milieu ouvert ou fermé dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle (accès à la formation, emploi des jeunes sous protection judiciaire ou sous main de justice), du logement, de la santé et du sport et de la culture.

L'accompagnement socio-judiciaire des jeunes en sortie de détention doit être privilégié afin de contrer les risques de récidive. Ces risques sont d'autant plus importants si la personne ne bénéficie pas d'un aménagement de peine : malgré la diversité des parcours et des profils, on peut mettre en évidence certaines tendances sociodémographiques fortes : la personne en état de récidive est plutôt *«un homme, jeune, sans conjoint, de nationalité française, auteur de délits plus que de crimes, ayant déjà séjourné plusieurs fois en prison, et n'ayant pas bénéficié de libération conditionnelle»*. (P. Combessie, Sociologie de la prison, Paris, La Découverte, 2009 (3e édition).

Il ressort que les taux de recondamnation sont les plus élevés dans les premiers mois suivant la sortie de prison. Plus de la moitié des récidivistes (54,6 %) ont été recondamnés dans la première année de leur libération, et les trois quarts (76 %) dans les deux ans après la sortie de prison. La tendance s'atténue dès la quatrième année. (A. Kensey, A. Benaouda, *Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation, Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n°36, mai 2011)

Les actions des conseillers des Missions Locales Jeunes et ceux notamment de la Mission Locale Jeunes Faucigny Mont Blanc intervenant en détention doivent donc être privilégiées et pérennisées. Les différents modes de prises en charge, définis conjointement avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, (de droit commun en individuel, par la garantie Jeunes permettant une prise en charge en groupe et par le Parcours vers l'Emploi Individualisé et Planifié pour les prises en charge spécifiques et intensives).

La prévention de la radicalisation

La radicalisation relève d'un processus pouvant conduire à l'extrémisme et au terrorisme. L'action préventive est essentielle. Elle a vocation à se situer en amont afin de repérer les situations, anticiper et éviter les recrutements et le passage à des actes violents.

Une cellule de suivi de la radicalisation dont l'objectif est de mobiliser les différents partenaires du département et d'engager des actions concrètes en direction des jeunes et des famille concernés a été mise en place fin 2014.

Des mesures ont déjà été initiées à partir des signalements transmis par la plate-forme nationale d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation violente mais aussi des signalements locaux. L'accompagnement des familles et de la personne signalée sont depuis systématiquement réalisés.

Plan d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes

La hausse constante au plan national des violences au sein des familles a conduit à élever cette thématique au rang de priorité du gouvernement. C'est pourquoi l'aide aux victimes, et notamment la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, est un axe structurant de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Ce plan d'action s'inscrit donc en complément avec le 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2014-2016.

Le maillage des dispositifs portés par les associations, les services de l'État, les communes, la mise en réseau des savoirs-faire sont des leviers importants pour lutter contre les violences, lutter contre l'enfermement des jeunes femmes, préserver les enfants, combattre la prostitution.

Un recensement de tous ces dispositifs permettra de mener une réflexion sur la mutualisation éventuelle des dispositifs et sur une amélioration de leur efficacité sur le terrain.

Compte tenu de l'impact des addictions dans les violences conjugales et intrafamiliales, il convient de poursuivre les actions en matière de prévention de la lutte contre la toxicomanie, l'alcoolisme et les addictions. Ces actions peuvent être soutenues dans le cadre des crédits de prévention de la MILDECA.

Les actions à mettre en œuvre ou à développer au sein du département sont:

- la création d'un groupe de travail dédié à l'échange d'information ou «secret partagé» au niveau local selon la difficulté observée. Il pourrait s'agir d'un groupe de travail «lutte contre la prostitution» dans les territoires de la ZSP d'Annemasse et d'un groupe de travail «lutte contre les violences intrafamiliales » dans la ZSP de la vallée de l'Arve;

- le renforcement de la présence d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec le soutien financier des collectivités bénéficiaires pour pérenniser les dispositifs lancés grâce à des financements du FIPD. Cette action ne se substitue pas à celle des associations spécialisées. L'objectif est d'assurer un chaînage d'intervention en continu en lien avec les associations spécialisées et mettre fin à la loi du silence de certaines victimes ;

- la promotion de la permanence téléphonique départementale destinée aux femmes victimes de violences conjugales et le soutien au développement de permanences d'accueil des immigrées victimes de violence (Annecy et Gaillard) ;

- les formations aux acteurs de la prise en charge des victimes : des formations spécifiques, en lien avec le conseil général, sont dispensées aux forces de l'ordre et des formations de types pluri-professionnelles sont également proposées une à deux fois par an. Elles permettent à la fois une meilleure compréhension commune de la thématique mais aussi et surtout l'existence d'un véritable travail en réseau dans le département ;

- les groupes de coordination de réseaux et les protocoles partenariaux d'accueil des femmes victimes de violences conjugales associant notamment les centres hospitaliers et les associations d'aide aux victimes ;

- le développement des stages de responsabilisation aux violences faites aux femmes et groupe de parole pour les auteurs ;
- la communication autour de l'existence d'une mesure d'éviction du conjoint violent : utilisée par le TGI d'Annecy, elle est l'un des rares dispositifs en direction des auteurs ;
- le développement des actions de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes collégiens, sur la relation à l'autre et l'égalité des sexes à travers tous les vecteurs d'encadrement et de socialisation des enfants et des adolescents (éducation nationale, mouvement sportif, associations) : en 2015, environ 900 jeunes ont participé à une animation sur le sujet ;
- l'amélioration de la prise en charge des mineurs victimes de violence au sein du couple : un groupe de travailleurs sociaux et d'associations se réunit tous les deux mois à Annecy pour aborder cette problématique. La volonté serait, à terme, de pouvoir instaurer un réel lieu d'écoute pour les mineurs victimes de violence au sein du couple ;
- l'amélioration de l'offre d'hébergement et d'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales ;
- les manifestations de sensibilisation au grand public : projections cinématographiques suivies de débats à l'occasion de la journée dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Plan d'action pour l'amélioration de la tranquillité publique

L'amélioration de la tranquillité publique constitue un enjeu majeur pour nos concitoyens. L'insécurité ressentie, souvent liée aux incivilités, nuisances, dégradations et agressions est de plus en plus grande. Le maintien de la tranquillité publique ne pourra être effectif qu' à la condition que l'ensemble des partenaires concernés (police, gendarmerie, polices municipales, bailleurs, opérateurs de transports en commun, équipes de prévention spécialisée, médiateurs sociaux...) maintiennent leur haut niveau de mobilisation.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance préconise l'établissement, au sein des CISPD et CLSPD, d'une approche globale formalisée dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique. Ce schéma, défini en fonction des besoins locaux, comportera un diagnostic du territoire concerné et un plan d'action. Son élaboration, comme sa mise en œuvre, doivent favoriser une large participation des institutions et de la population pour susciter une appropriation collective des enjeux de la tranquillité dans l'espace public.

Les préconisations du plan départemental au regard de la tranquillité publique portent sur deux grands axes: le renforcement de la présence humaine dans l'espace public et les actions de prévention situationnelle.

Le renforcement de la présence humaine dans l'espace public:

Les actions à mettre en œuvre ou à développer sont :

- la coordination entre les polices municipales et les forces de l'ordre ;
- la médiation sociale en matière de tranquillité publique. Il peut s'agir ici de la mise en place de médiateurs de nuit, ce qui peut permettre d'éviter les dégradations, les débordements mais aussi intervenir lors de saisons touristiques dans les stations de ski ou dans les centres villes et bords des lacs. De même, la présence d'agents dédiés à la médiation dans les transports ou les gares, aux horaires et sur les lignes les plus empruntées, peut assurer efficacement la tranquillité et la sécurité des voyageurs ou des personnels ;
- les partenariats avec les bailleurs. En effet, un contact régulier avec les bailleurs permet un suivi et une réactivité à l'encontre des auteurs de troubles, ce qui rassure le voisinage ;
- la coordination avec les opérateurs de transports communal ;
- le renforcement du lien police/population notamment dans les deux ZSP en participant aux réunions de quartiers et en tissant des liens avec les acteurs du secteur.
- la communication des services de police et de gendarmerie à la population :

le système « alerte sms commerce »: lancé par la préfecture et la chambre de commerce et d'industrie de Haute-Savoie, ce dispositif auquel les commerçants qui le souhaitent peuvent adhérer consiste en un réseau d'alerte par SMS géré par les forces de l'ordre. Lors de la commission de vols et escroqueries de toute nature touchant un commerçant, un sms d'alerte décrivant succinctement les

faits, le lieu de commission et les renseignements connus sur le ou les auteurs est transmis aux membres du réseau pour leur permettre de prendre des mesures de préventions adaptées ;
le dispositif d'alerte pour smartphone « stop cambri » : disponible sur Iphone et Androïd, cette application permet d'informer la population sur les moyens de se prémunir d'un cambriolage, mais aussi sur la conduite à tenir en cas de cambriolage. Elle contribue également à alerter les abonnés par des messages de prévention généraux liés à l'actualité ou de les prévenir d'un risque potentiel et précis dans leur secteur ;

la page Facebook du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie : consultable par toutes les personnes disposant d'un compte facebook, cette page permet à la gendarmerie de passer des messages d'alerte ou des appels à témoins mais aussi de répondre aux questions des internautes.

Les actions de prévention situationnelle

L'utilisation des outils de prévention situationnelle mis à disposition par les référents sûreté de la police et de la gendarmerie est vivement conseillée.

Il s'agit de :

- la consultation de sûreté : elle se réalise lors d'un entretien unique, dans les locaux des services de police ou de gendarmerie. Cette consultation s'adresse principalement à une population ciblée, ou à des commerces sensibles (pharmacies, bijouteries, bureaux de tabac, station-service). En cas de situation complexe, le référent sûreté pourra orienter son travail vers la réalisation d'un diagnostic ou d'un audit de sûreté.

- le diagnostic de sûreté : document écrit et simplifié, il a été créé pour répondre efficacement et rapidement aux sollicitations induites par le développement des partenariats. Intermédiaire entre la consultation et l'audit, il se veut concis, accessible et cohérent.

- l'audit de sûreté : en fonction de la grandeur d'un site ou de sa complexité, il peut être nécessaire de faire une analyse encore plus élaborée. L'audit permettra de mettre en avant les faiblesses, de déterminer plus précisément la ou les zones les plus attractives pour le délinquant et de faire des préconisations pour amoindrir l'impact des actes de malveillance.

- l'étude de sécurité et de sûreté publique (ESSP) : un décret du 3 août 2007 dont le champ a été élargi par un décret du 24 mars 2011 impose la réalisation d'une ESSP préalablement à la création ou à la modification de certains projets d'aménagement de lieu ouvert au public. L'objectif est d'identifier les risques de délinquances pour y apporter des solutions concrètes. Le référent sûreté est sollicité par le préfet, auprès d'une sous-commission afin de prévenir les actes de délinquances et optimiser l'action des forces de l'ordre.

Le recours à la vidéoprotection est aussi à développer. En effet, l'installation de caméras diminue le sentiment d'insécurité des administrés et peut aider à l'identification des véhicules ou des personnes incriminés (auteurs comme victimes) dans les axes routiers comme dans les centres villes. Ces installations ont également un rôle préventif (protection de bâtiments publics, prévention d'actes terroristes, protection des abords immédiats des commerces dans les lieux particulièrement exposés).

TROISIEME PARTIE : GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE

Suivi du plan départemental

Au niveau départemental, ce suivi interviendra dans le cadre du comité départemental de prévention de la délinquance, qui se réunit en séance plénière une fois par an pour examiner l'état de la délinquance et évaluer la mise en œuvre du plan départemental par le biais des contrats locaux de sécurité ou de stratégies territoriales de sécurité ou de prévention de la délinquance, et proposer éventuellement des actions correctives au plan départemental.

Par ailleurs, d'autres structures concourent à la politique de prévention de la délinquance. L'état major de sécurité départemental institué pour améliorer et rendre plus efficace la lutte contre la délinquance, en assurant une continuité entre l'action menée sous la responsabilité de l'autorité préfectorale et celle relevant de l'autorité judiciaire en est un exemple.

Au niveau communal et intercommunal les CISPD, CLSPD et autres structures de prévention de la délinquance sont des instances qui favorisent l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés, et définissent des objectifs communs en matière de prévention de la délinquance.

Ces structures devront décliner le plan départemental. Ils adresseront à la préfecture leur stratégie territoriale lorsque celle-ci aura été arrêtée.

Financement

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance est un des outils de mise en œuvre du présent plan. Il favorise le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.

Les collectivités locales, le regroupement des organismes publics ou privés, ainsi que les services de l'État en sont les bénéficiaires.

Le FIPD a vocation à soutenir les actions de prévention de la délinquance issue des trois plans d'action, eux-mêmes découlant de la stratégie nationale.

Les crédits de prévention de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) peuvent aussi intervenir dans le cadre de la prévention des conduites à risques qui sont souvent facteurs de chute dans la délinquance.

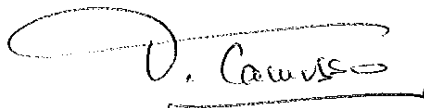
Le présent plan, s'applique du 15 décembre 2015 au 31 décembre 2017.

Le préfet



Georges-François LECLERC

Pour le président,
La vice-présidente du conseil départemental



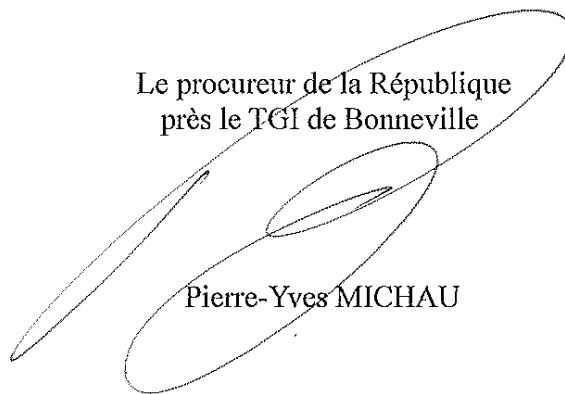
Françoise CAMUSSO

Le procureur de la République
près le TGI d'Annecy



Eric MAILLAUD

Le procureur de la République
près le TGI de Bonneville



Pierre-Yves MICHAU

Le procureur de la République
près le TGI de Thonon-les-Bains

Patrick STEINMETZ

ANNEXES

Chiffres consolidés de la délinquance en Haute-Savoie (2012-2014)

Département : Haute-Savoie (74)	FAITS CONSTATES									FAITS ELUCIDES								
CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS ET ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE ET DES UNITÉS DE GENDARMERIE	Octobre 2012	Octobre 2013	Variation	Novembre à Octobre 2011-2012	Novembre à Octobre 2012-2013	Variation	Janvier à Octobre 2012	Janvier à Octobre 2013	Variation	Octobre 2012	Octobre 2013	Variation	Novembre à Octobre 2011-2012	Novembre à Octobre 2012-2013	Variation	Janvier à Octobre 2012	Janvier à Octobre 2013	Variation
	Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	368	357	-2,99%	3 901	3 914	+0,33%	3 292	3 201	-2,76%	256	230	-10,16%	2 749	2 827	+2,84%	2 102	2 282
dont violences physiques crapuleuses	47	32	-31,91%	604	508	-15,89%	512	408	-20,31%	10	5	-50,00%	98	115	+17,35%	79	89	+12,66%
dont violences physiques non crapuleuses	236	234	-0,85%	2 301	2 290	-0,48%	1 934	1 891	-2,22%	171	160	-6,43%	1 905	1 860	-2,36%	1 438	1 498	+4,17%
dont violences sexuelles	25	16	-36,00%	263	272	+3,42%	227	214	-5,73%	25	20	-20,00%	191	217	+13,61%	153	172	+12,42%
dont violences et conflits intrafamiliaux																		
Les atteintes aux biens	1 768	1 845	+4,36%	21 260	21 941	+3,20%	17 823	18 051	+1,28%	256	380	+48,44%	2 961	3 166	+6,92%	2 225	2 470	+11,01%
dont vols sans violence	1 478	1 563	+5,75%	17 789	18 919	+6,35%	14 857	15 614	+5,10%	172	280	+62,79%	1 981	2 244	+13,28%	1 399	1 798	+28,52%
Les escroqueries et infractions économiques et financière	265	291	+9,81%	3 238	3 178	-1,85%	2 683	2 622	-2,27%	106	245	+131,13%	1 806	1 601	-11,35%	1 372	1 204	-12,24%
La cyberdélinquance																		
La grande criminalité	15	17	+13,33%	147	168	+14,29%	113	140	+23,89%	9	8	-11,11%	112	118	+5,36%	66	100	+51,52%
Les comportements portant atteinte à la tranquillité publ	636	660	+3,77%	7 136	6 798	-4,74%	6 055	5 554	-8,27%	347	378	+8,93%	4 063	4 005	-1,43%	3 188	3 178	-0,31%
Les atteintes à la santé et à l'environnement	8	8	0,00%	126	124	-1,59%	97	106	+9,28%	7	13	+85,71%	131	114	-12,98%	83	94	+13,25%
Les infractions à la réglementation	204	149	-26,96%	2 258	1 526	-32,42%	1 930	1 182	-38,76%	192	144	-25,00%	2 236	1 483	-33,68%	1 871	1 141	-39,02%

Département : Haute-Savoie (74)	TAUX D'ELUCIDATION									TOTAL DES PERSONNES MISES EN CAUSE								
CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS ET ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE ET DES UNITÉS DE GENDARMERIE	Octobre 2012	Octobre 2013	Différence	Novembre à Octobre 2011-2012	Novembre à Octobre 2012-2013	Différence	Janvier à Octobre 2012	Janvier à Octobre 2013	Différence	Octobre 2012	Octobre 2013	Variation	Novembre à Octobre 2011-2012	Novembre à Octobre 2012-2013	Variation	Janvier à Octobre 2012	Janvier à Octobre 2013	Variation
	Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	69,57%	64,43%	-5,14	70,47%	72,23%	+1,76	63,85%	71,29%	+7,44	259	200	-22,78%	2 704	2 594	-4,07%	2 095	2 059
dont violences physiques crapuleuses	21,28%	15,63%	-5,65	16,23%	22,64%	+6,41	15,43%	21,81%	+6,38	7	6	-14,29%	115	103	-10,43%	88	76	-13,64%
dont violences physiques non crapuleuses	72,46%	68,38%	-4,08	82,79%	81,22%	-1,57	74,35%	79,22%	+4,86	179	150	-16,20%	1 940	1 801	-7,16%	1 491	1 438	-3,55%
dont violences sexuelles	100,00%	125,00%	+25,00	72,62%	79,78%	+7,16	67,40%	80,37%	+12,97	20	16	-20,00%	172	180	+4,65%	136	139	+2,21%
dont violences et conflits intrafamiliaux																		
Les atteintes aux biens	14,48%	20,60%	+6,12	13,93%	14,43%	+0,50	12,48%	13,68%	+1,20	243	274	+12,76%	2 811	2 876	+2,31%	2 139	2 331	+8,98%
dont vols sans violence	11,64%	17,91%	+6,28	11,14%	11,86%	+0,72	9,42%	11,52%	+2,10	183	194	+6,01%	2 066	2 165	+4,79%	1 534	1 770	+15,38%
Les escroqueries et infractions économiques et financière	40,00%	84,19%	+44,19	55,78%	50,38%	-5,40	51,14%	45,92%	-5,22	115	67	-41,74%	1 096	961	-12,32%	824	731	-11,29%
La cyberdélinquance																		
La grande criminalité	60,00%	47,06%	-12,94	76,19%	70,24%	-5,95	58,41%	71,43%	+13,02	11	17	+54,55%	171	216	+26,32%	83	183	+120,48%
Les comportements portant atteinte à la tranquillité publ	54,56%	57,27%	+2,71	56,94%	58,91%	+1,98	52,65%	57,22%	+4,57	325	320	-1,54%	3 694	3 479	-5,82%	2 896	2 773	-4,25%
Les atteintes à la santé et à l'environnement	87,50%	162,50%	+75,00	103,97%	91,94%	-12,03	85,57%	88,68%	+3,11	5	15	+200,00%	116	111	-4,31%	75	90	+20,00%
Les infractions à la réglementation	94,12%	96,64%	+2,53	99,03%	97,18%	-1,84	96,94%	96,53%	-0,41	180	137	-23,89%	2 054	1 378	-32,91%	1 719	1 048	-39,03%

Département : Haute-Savoie (74)	FAITS CONSTATES									FAITS ELUCIDES								
	Octobre 2014	Octobre 2015	Variation	Novembre à Octobre 2013-2014	Novembre à Octobre 2014-2015	Variation	Janvier à Octobre 2014	Janvier à Octobre 2015	Variation	Octobre 2014	Octobre 2015	Variation	Novembre à Octobre 2013-2014	Novembre à Octobre 2014-2015	Variation	Janvier à Octobre 2014	Janvier à Octobre 2015	Variation
CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS ET ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE ET DES UNITÉS DE GENDARMERIE																		
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	355	330	-7,04%	4 013	4 004	-0,22%	3 322	3 337	+0,45%	278	255	-8,27%	2 932	3 115	+6,24%	2 399	2 531	+5,50%
dont violences physiques crapuleuses	34	33	-2,94%	439	383	-12,76%	362	320	-11,60%	9	5	-44,44%	77	111	+44,16%	62	92	+48,39%
dont violences physiques non crapuleuses	193	197	+2,07%	2 355	2 390	+1,49%	1 963	1 963	0,00%	176	170	-3,41%	1 921	2 037	+6,04%	1 567	1 646	+5,04%
dont violences sexuelles	35	27	-22,86%	340	320	-5,88%	284	269	-5,28%	30	35	+16,67%	251	266	+5,98%	222	219	-1,35%
dont violences et conflits intrafamiliaux			-			-			-			-			-			-
Les atteintes aux biens	1 676	1 821	+8,65%	22 278	20 467	-8,13%	18 498	17 135	-7,37%	238	349	+46,64%	2 770	3 132	+13,07%	2 159	2 325	+7,69%
dont vols sans violence	1 469	1 625	+10,62%	19 463	18 032	-7,35%	16 187	15 120	-6,59%	185	277	+49,73%	2 052	2 348	+14,42%	1 605	1 721	+7,23%
Les escroqueries et infractions économiques et financière	328	343	+4,57%	3 164	4 242	+34,07%	2 599	3 467	+33,40%	183	116	-36,61%	1 586	2 643	+66,65%	1 283	1 868	+45,60%
La cyberdélinquance			-			-			-			-			-			-
La grande criminalité	13	22	+69,23%	162	185	+14,20%	130	150	+15,38%	10	14	+40,00%	141	138	-2,13%	115	106	-7,83%
Les comportements portant atteinte à la tranquillité publ	539	547	+1,48%	6 728	6 564	-2,44%	5 564	5 460	-1,87%	341	356	+4,40%	3 943	4 204	+6,62%	3 173	3 382	+6,59%
Les atteintes à la santé et à l'environnement	14	22	+57,14%	177	188	+6,21%	144	166	+15,28%	15	23	+53,33%	146	161	+10,27%	124	131	+5,65%
Les infractions à la réglementation	122	162	+32,79%	1 084	1 314	+21,22%	929	1 082	+16,47%	122	155	+27,05%	1 033	1 223	+18,39%	880	990	+12,50%

Département : Haute-Savoie (74)	TAUX D'ELUCIDATION									TOTAL DES PERSONNES MISES EN CAUSE								
	Octobre 2014	Octobre 2015	Différence	Novembre à Octobre 2013-2014	Novembre à Octobre 2014-2015	Différence	Janvier à Octobre 2014	Janvier à Octobre 2015	Différence	Octobre 2014	Octobre 2015	Variation	Novembre à Octobre 2013-2014	Novembre à Octobre 2014-2015	Variation	Janvier à Octobre 2014	Janvier à Octobre 2015	Variation
CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS ET ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE ET DES UNITÉS DE GENDARMERIE																		
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	78,31%	77,27%	-1,04	73,06%	77,80%	+4,73	72,22%	75,85%	+3,63	265	221	-16,60%	2 651	2 712	+2,30%	2 142	2 195	+2,47%
dont violences physiques crapuleuses	26,47%	15,15%	-11,32	17,54%	28,98%	+11,44	17,13%	28,75%	+11,62	10	5	-50,00%	97	116	+19,59%	70	91	+30,00%
dont violences physiques non crapuleuses	91,19%	86,29%	-4,90	81,57%	85,23%	+3,66	79,83%	83,85%	+4,02	174	157	-9,77%	1 825	1 918	+5,10%	1 479	1 553	+5,00%
dont violences sexuelles	85,71%	129,63%	+43,92	73,82%	83,13%	+9,30	78,17%	81,41%	+3,24	27	25	-7,41%	200	212	+6,00%	174	180	+3,45%
dont violences et conflits intrafamiliaux			-			-			-			-			-			-
Les atteintes aux biens	14,20%	19,17%	+4,96	12,43%	15,30%	+2,87	11,67%	13,57%	+1,90	219	259	+18,26%	2 384	2 761	+15,81%	1 915	2 183	+13,99%
dont vols sans violence	12,59%	17,05%	+4,45	10,54%	13,02%	+2,48	9,92%	11,38%	+1,47	166	208	+25,30%	1 821	2 121	+16,47%	1 448	1 702	+17,54%
Les escroqueries et infractions économiques et financière	55,79%	33,82%	-21,97	50,13%	62,31%	+12,18	49,37%	53,88%	+4,51	83	97	+16,87%	898	1 049	+16,82%	704	845	+20,03%
La cyberdélinquance			-			-			-			-			-			-
La grande criminalité	76,92%	63,64%	-13,29	87,04%	74,59%	-12,44	88,46%	70,67%	-17,79	13	14	+7,69%	204	174	-14,71%	164	135	-17,68%
Les comportements portant atteinte à la tranquillité publ	63,27%	65,08%	+1,82	58,61%	64,05%	+5,44	57,03%	61,94%	+4,91	313	292	-6,71%	3 402	3 549	+4,32%	2 756	2 822	+2,39%
Les atteintes à la santé et à l'environnement	107,14%	104,55%	-2,60	82,49%	85,64%	+3,15	86,11%	78,92%	-7,20	16	22	+37,50%	134	152	+13,43%	113	119	+5,31%
Les infractions à la réglementation	100,00%	95,68%	-4,32	95,30%	93,07%	-2,22	94,73%	91,50%	-3,23	112	142	+26,79%	1 006	1 110	+10,34%	857	903	+5,37%